



AVIS PUBLIC

DÉCISIONS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 octobre prochain, le comité administratif de la MRC de La Matapédia statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Au 195 chemin du Domaine-Casault, dans la zone 94 R du territoire non organisé du Lac-Casault, autoriser la construction d'un deuxième bâtiment accessoire annexé (garage) au bâtiment principal ainsi que l'utilisation d'une toile de polymère comme matériaux de recouvrement extérieur d'un solarium.

Considérant la situation d'urgence sanitaire qui ne permet pas aux citoyens concernés de se faire entendre lors de la séance où les élus se prononceront sur la demande et conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, tout intéressé par cette demande de dérogation mineure peut transmettre jusqu'au 30 septembre prochain ses commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante : f.desjardins@mrcmatapedia.qc.ca.

DONNÉ À AMQUI CE 15^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021.



Joël Tremblay
Secrétaire adjoint